



## Principes d'une prévention efficace du VIH

- Tous les programmes/actions de prévention du VIH doivent être fondés sur la promotion, la protection et le respect des **droits de la personne humaine, y compris l'égalité entre les sexes**.
- Les programmes de prévention du VIH doivent être **différenciés et adaptés localement** aux contextes épidémiologiques, économiques, sociaux et culturels dans lesquels ils sont exécutés.
- Les actions de prévention du VIH doivent être **fondées sur des preuves éclairées**, sur des actions qui ont démontré leur efficacité et les investissements destinés à améliorer la base de connaissances doivent être intensifiés.
- Les programmes de prévention du VIH

doivent être **exhaustifs et complets**, utilisant toute la gamme des interventions politiques et programmatiques connues pour être efficaces.

- La prévention du VIH est faite pour durer; **par conséquent, l'application des interventions existantes, tout comme la recherche et la mise au point de nouvelles techniques exigent un effort soutenu dans le temps**, sachant que les résultats n'en seront connus qu'à plus long terme et qu'ils doivent être poursuivis.
- Les programmes de prévention du VIH doivent atteindre une **couverture, une ampleur et une intensité** suffisantes pour faire une réelle
- La **participation communautaire** des personnes pour lesquelles les programmes de prévention du VIH sont conçus est essentielle à leur succès.

## Actions politiques essentielles à la prévention du VIH

1. Faire en sorte que les **droits humains** des populations vulnérables soient soutenus, protégés et respectés et que des mesures soient prises pour éliminer la discrimination et combattre la stigmatisation.
2. Susciter et entretenir le **leadership** de tous les secteurs de la société, notamment les gouvernements, les communautés affectées, les organisations non gouvernementales, les organisations confessionnelles, le secteur de l'enseignement, les médias, le secteur privé et les syndicats.
3. Impliquer les **personnes vivant avec le VIH dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies de prévention**, en répondant à leurs besoins spécifiques en matière de prévention.

4. Examiner les **normes et croyances culturelles**, et reconnaître à la fois le rôle de soutien qu'elles sont susceptibles de jouer dans les actions de prévention et le fait qu'elles peuvent alimenter la transmission du VIH.
5. Encourager l'égalité entre les sexes et examiner les **normes sexospécifiques et les rapports entre les sexes** afin de réduire la vulnérabilité des femmes et des filles, tout en impliquant les hommes et les garçons dans cet effort.
6. Encourager une généralisation de la **connaissance et de la conscience** des modes de transmission du VIH et de la manière d'éviter l'infection.
7. Promouvoir les liens entre la prévention du VIH et la **santé sexuelle et reproductive**.
8. Appuyer la mobilisation des **actions à assise communautaire**, sur l'ensemble de la filière prévention, prise en charge et traitement.

9. Promouvoir des programmes axés sur les besoins des **principaux groupes et populations touchés** en matière de prévention du VIH.
10. Mobiliser et renforcer la **capacité financière, humaine et institutionnelle** dans tous les secteurs, et plus particulièrement dans ceux de la santé et de l'enseignement.
11. Examiner et réformer les **cadres juridiques** afin d'éliminer les obstacles à une prévention du VIH efficace et fondée sur des preuves éclairées, de combattre la stigmatisation et la discrimination et de protéger les droits des personnes vivant avec le VIH ou vulnérables ou exposées au risque d'infection par le VIH.
12. Faire en sorte que des investissements suffisants soient faits dans la recherche, la mise au point et le plaidoyer en faveur de **nouvelles techniques de prévention**.

## Actions programmatiques essentielles à la prévention du VIH

1. Prévenir la transmission du VIH par la voie sexuelle.
2. Prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant.
3. Prévenir la transmission du VIH par la consommation de drogues injectables, y compris les mesures de réduction des risques.
4. Assurer la sécurité de l'approvisionnement en sang.
5. Prévenir la transmission dans les lieux de soins.
6. Promouvoir un meilleur accès au conseil et au test VIH volontaires, tout en favorisant les principes de la confidentialité et du consentement.
7. Intégrer la prévention du VIH dans les services de traitement du SIDA.
8. Privilégier la prévention du VIH parmi les jeunes.
9. Offrir l'information et l'éducation liées au VIH permettant aux individus de se préserver de l'infection.
10. Confronter et combattre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.
11. Préparer l'accès et l'utilisation des vaccins et microbicides.